Image not found or type unknown

travailler TOUS les jours feriés

Par **sandrineb33**, le **19/07/2011** à **20:00**

Bonjour, je travaille actuellement dans une société d'aide à domicile , je travaille un week end sur deux et TOUS les jours fériés .Cela ne me dérangeait pas jusqu'à ce que j'apprenne (par mon employeur) que nous n'étions que 5 ou 6 (sur 19!!) à travailler les jours fériés .... quel honte! au jour d'aujourd'hui j'ai donc demandé à mon employeur de travailler un jour férié sur deux , car pourquoi les autres auraient tous leurs jours fériés et moi pas un seul dans l'année!!!de plus cela pourrai permettre un roulement entre collégues pour les jours fériés! Cela dit mon employeur a refuser pour cette premiére demande mais je ne compte pas m'arreter là ... j'ai donc pris un rendez-vous avec l'associée de mon employeur (la mére de celui-ci) afin de mieux en discuter, cependant j'aimerai connaitre mes droits sur ce sujet , j'ai cherché sur internet mais aucune information de trouvée ? de plus mon employeur m'a dit qu'il fallait que je fasse un avenant de diminution d'heures afin que ma requete soit plus ou moins acceptée car d'aprés lui il faut son accord , est-ce réellement le cas?est-il en droit de me refuser un avenant de diminution d'heures?
merci d'avance pour vos réponses.

Par **P.M.**, le **20/07/2011** à **10:50**

Bonjour,
La modification du nombre d'heures nécessite votre accord et vous n'êtes pas forcée de l'accepter...
Je n'ai pas bien compris ce qui vous arrange à ce propos puisque je présume que vous êtes à temps partiel....
Pour les jours fériés travaillés, il faudrait savoir ce que prévoît la Convention Collective applicable et éventuellement votre contrat de travail...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés